



RÈGLEMENT DE LA COUPE DE SEINE-ET-MARNE VITESSE-STANDARD

1 - GENERALITES

Article 1-1

La Coupe de Seine et Marne "VITESSE STANDARD" organisée par le Comité Départemental de Tir de Seine et Marne, est une compétition destinée à regrouper le maximum de tireurs au pistolet standard 10m et au pistolet vitesse 5 cibles 10m, licenciés dans une association affiliée à la FFTir et au Comité Départemental de tir de Seine et Marne.

Article 1-2

Les clubs intéressés devront être à jour de leur cotisation au Comité Départemental de tir de Seine et Marne, et feront parvenir l'engagement de leurs tireurs nommément désignés avec date de naissance et numéro de licence au responsable départemental de la Coupe.

Article 1-3

Les tireurs engagés par leur Club devront être licenciés dans ce Club, et présenter à chaque compétition, une licence FFT valide.

2 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 2-1

L'épreuve comporte 4 tours (pouvant inclure le championnat départemental) dont les 3 meilleurs seront retenus pour constituer un classement individuel provisoire. Ce classement servira pour faire le palmarès par équipe de la Coupe. Une finale sera organisée pour établir le palmarès individuel définitif.

Article 2-2

Tous les tours se déroulent sur des installations pourvues du matériel adapté pour ces disciplines.

Article 2-3

La finale sera organisée dans un club disposant des installations adaptées à ces disciplines. Les Clubs qui désirent organiser la finale devront se porter candidat ; le choix sera fait par le Comité Départemental.

Article 2-4

Tous les matchs auront lieu en ligne. A cet effet, les tireurs qui se déplacent devront s'inscrire en ligne sur le site du comité. Dans ce cas, ces tireurs seront prioritaires en cas d'affluence.

En cas d'indisponibilité des inscriptions en ligne, les responsables des clubs se déplaçant, devront se mettre en rapport avec le club organisateur pour établir un plan de tir.

Chaque club désignera 2 personnes, si possible arbitres, habilités à signer les feuilles récapitulatives des résultats.

Article 2-5

Pour la discipline standard l'épreuve se déroulera sur les installations adaptées à la discipline pour les clubs qui en disposent. Exceptionnellement le tir au sifflet pourra être utilisé.

Article 2-6

Pour la discipline vitesse 5 cibles 10m, seules les installations adaptées à la discipline seront utilisées. (Les clubs sont invités à regrouper leurs modules dans le stand du club qui reçoit).

Article 2-7

Pour le standard une série d'essai de 5 coups en 10 secondes et 8 séries de 5 coups de match en 10 secondes.
(Pour toutes les catégories)

Article 2-8

Pour la vitesse 5 cibles 10m une série d'essai de 5 coups en 10 secondes et 8 séries de 5 coups de match en 10 secondes. **(Pour toutes les catégories)**

Article 2-9

A chaque tour un responsable du club organisateur devra envoyer au responsable départemental le fichier des résultats par mail, AU PLUS TARD le mercredi suivant le dernier dimanche prévu pour le tour en question.

Article 2-10

Les cibles pour le standard et les feuilles de match individuelles seront conservées par le club organisateur jusqu'à la parution des résultats définitifs de la finale. Ces documents devront être présentés à toute demande d'un autre Club ou des organisateurs de la Coupe.

3 - CLASSEMENTS

Article 3-1

Dans chacune des 2 disciplines, il sera établi un classement qui tiendra compte des 3 meilleurs résultats sur les 4 tours, dans les 10 catégories suivantes :

Minimes Garçons
Minimes Filles
Cadettes
Cadets
Juniors Filles
Juniors Garçons
Dames 1
Dames 2 (Dames 3 surclassées en Dames 2)
Seniors 1
Seniors 2 (Seniors 3 surclassés en Senior 2)

Ce classement individuel de qualification servira de base pour établir le classement par équipe et de sélection pour faire le plan de tir des finales individuelles qui donneront le classement individuel définitif.

Article 3-2

Un classement "COUPE JEUNES" sera établi dans chaque discipline. Les équipes de ce classement seront composées de 3 tireurs des catégories suivantes :

Minimes Filles
Minimes Garçons
Cadettes
Cadets
Juniors Filles
Juniors Garçons

Le classement se fera par addition des points du palmarès individuel provisoire, sur les tireurs pouvant figurer dans ce classement (cf. Art. 3-2 et 3-3), sans avoir été désignés à l'avance.

Article 3-3

Un classement "COUPE ADULTES" sera établi dans chaque discipline. Les équipes seront composées de 4 tireurs des catégories suivantes :

Juniors Filles
Juniors Garçons
Dames 1 et 2 ou 3
Seniors 1, 2 ou 3

Le classement se fera par addition des points du classement individuel provisoire, sur les tireurs des catégories ci-dessus, sans être désignés à l'avance.

Si un club n'a pas assez de tireurs dans ce classement, l'équipe pourra être complétée par un (ou deux) junior. Ce dernier ne pourra figurer dans l'équipe jeune. Si il y a une équipe jeune, la priorité sera cette dernière. En clair le quatrième pourra figurer en adulte.

Article 3-4

En cas de barrage, les classements individuels et par équipes se feront selon le règlement FFTir en vigueur.

4 – FINALES

Article 4-1

Une finale permettra d'établir le classement individuel définitif. Seront retenus pour cette finale, les **6** premiers du classement individuel provisoire de chaque catégorie dans les 2 disciplines. Le plan de tir de ces finales sera établi par le Comité Directeur Départemental de tir.

Article 4-2

Les finales se feront sur le programme normal du règlement ISSF.

Article 4-3

En pistolet standard 10 mètres un match de 40 coups sera tiré.

Article 4-4

En pistolet vitesse 5 cibles 10 Mètres un match de 40 coups sera tiré.

Article 4-5

Les modules fournis aux clubs par le Comité Départemental seront utilisés.

Article 4-6

Le classement individuel définitif sera établi selon le résultat de ce dernier match, sans tenir compte des matchs qualificatifs. Toutefois, le bonus suivant (calculé sur le classement à l'issue des matchs qualificatifs) sera appliqué au résultat final (après les 40 coups) :

1 ^{er} :	3 points
2 ^e :	2,5 points
3 ^e :	2 points
4 ^e :	1,5 point
5 ^e :	1 point
6 ^e :	0,5 point

Ce bonus est propre au tireur l'ayant obtenu en cas d'absence le remplaçant dans le classement ne prend pas le bonus.

Article 4-7

En cas d'égalité, une série supplémentaire sera organisée en vitesse jusqu'à ce que les tireurs soient départagés ; en ce qui concerne le standard, le classement sera fait sur la dernière série de 5 coups.

Article 4-8

Tout tireur sélectionné et absent à la finale ne pourra être classé. Si un tireur sait qu'il sera absent le suivant sera convoqué pour tirer la finale. Mais sans bonus.